

La place de l'établissement dans la formation des lauréats de concours affectés à temps plein

Les enseignants et conseillers principaux d'éducation exercent leurs missions dans le cadre du service public d'éducation nationale :

- mission d'instruction des jeunes qui sont confiés à l'école, ce qui implique une bonne maîtrise de toutes les compétences nécessaires à un niveau requis ;
- mission d'éducation selon les valeurs républicaines, ce qui implique une connaissance des principes, des lois qui les traduisent, mais aussi un comportement exemplaire dans l'exercice des fonctions ;
- mission de contribution à l'insertion sociale et professionnelle des élèves.

Les compétences que les enseignants et les conseillers principaux d'éducation doivent acquérir pour l'exercice de leur métier sont déclinées dans le [référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation paru au BO n°30 du 25 juillet 2013](#).

C'est dans l'établissement que les professeurs et CPE stagiaires appréhendent de manière concrète l'exercice de toutes ces missions. Aussi, la formation en établissement constitue-t-elle une part importante du volume de formation proposé aux lauréats de concours. Elle repose principalement sur le travail conduit avec le tuteur mais ne peut se limiter à cela. La connaissance de l'établissement et la compréhension de sa politique requièrent également des échanges avec l'équipe de direction et les différents acteurs de la communauté scolaire.

L'objet de cette note est d'apporter des précisions sur cet accompagnement au sein de l'établissement d'affectation.

I. La place de l'établissement scolaire dans la vie d'un professeur ou d'un CPE stagiaire

- **C'est le lieu où il exerce son métier**, le lieu où il est enseignant ou CPE. Cela génère un sentiment d'appartenance : enseignants et CPE parlent de leur établissement.
En ce sens, dès la journée de pré-rentrée, les stagiaires doivent trouver leur place au sein de la communauté éducative.
Pour la grande majorité d'entre eux, il s'agit d'une étape nouvelle dans un parcours professionnel déjà entamé. Aussi leur objectif au cours de cette année scolaire est d'endosser pleinement la posture d'enseignant ou de CPE, responsable d'élèves, telle qu'elle est définie dans le référentiel des compétences professionnelles.
- **C'est le lieu de la confrontation réelle avec le métier, les élèves, les collègues, les parents.** C'est le lieu où la charge émotionnelle est la plus forte avec des réussites, des satisfactions mais aussi des inquiétudes, des doutes et parfois l'échec. En ce sens, il est important que les stagiaires puissent être accompagnés dans cette expérience pour mettre à distance le doute et retrouver la sérénité nécessaire pour construire leurs compétences professionnelles.
- **C'est un lieu qui va rapidement devenir une référence, voire une norme.** Les différents apports de la formation sont en tension permanente entre deux pôles : l'expérience singulière que les stagiaires sont en train de vivre et la prise de recul par rapport à cette expérience. Ces deux dimensions combinées de leur formation doivent les aider à poursuivre leur carrière dans d'autres contextes, de manière professionnelle.

II. En quoi l'établissement d'affectation peut-il être formateur dans le parcours des lauréats de concours ?

Il permet d'observer le fonctionnement réel d'un établissement et de découvrir le rôle et les missions des personnels au sein de ses différentes composantes.

Dans un établissement, les occasions d'observation, de collaboration, ne sont pas programmables à l'identique pour tous les stagiaires.

L'équipe de direction et le tuteur s'attacheront à leur offrir les occasions d'observer la vie de l'établissement à travers les personnes qui y travaillent, les structures existantes, les dispositifs mis en place, le déroulement de l'année, les différentes instances...

Dans le contexte d'une année particulièrement chargée pour les stagiaires, il ne s'agit pas de rechercher l'exhaustivité en ce domaine.

Observer ce fonctionnement ne suffit pas, il importe de le rendre intelligible.

Il s'agit de permettre au stagiaire de situer son action :

- dans une perspective, dans une politique, dans un projet ;
- dans une organisation : cela passe par une connaissance des structures, des fonctions, des relations entre les acteurs ;
- dans une histoire : celle de l'établissement, de la discipline, du système éducatif.

Pour cela, il importe de :

- mettre à disposition des stagiaires tout ce qui peut faciliter la compréhension des éléments observés : l'historique des situations, les textes de référence dans l'établissement (règlement intérieur, projet d'établissement, contrat d'objectifs, chartes), les différents projets (projets de discipline, projets interdisciplinaires, projet de vie scolaire...), les politiques mises en œuvre (par exemple la politique de relation avec les parents) ;
- expliquer et justifier les choix de l'établissement en facilitant l'émergence des liens entre les différents éléments observés (complémentarité, progression, contradictions, enjeux, etc.) ;
- relier la vie de l'établissement avec les évolutions académiques et nationales du système éducatif.

Ce qui peut permettre un réinvestissement ultérieur.

Il s'agit enfin de permettre aux stagiaires d'identifier ce qui constitue les invariants d'une situation en les distinguant des éléments spécifiques du contexte. Chaque situation est unique et ne doit pas avoir valeur de modèle, applicable en l'état dans d'autres contextes.

Cette phase de conceptualisation peut prendre appui sur la confrontation avec l'expérience des autres stagiaires et/ou sur les apports de la littérature professionnelle et de la recherche. C'est dans cet aller-retour entre expérience pratique et apports théoriques que se construit la professionnalité des stagiaires.

Pour information, des pages sont dédiées à la formation des fonctionnaires stagiaires à temps plein sur le site académique à l'adresse : <https://formationdespersonnels.ac-nancy-metz.fr/> rubrique :

Fonctionnaires stagiaires. Les documents suivants sont disponibles :

- la mission du professeur exerçant en collège ou en lycée,
- le référentiel des compétences professionnelles des métiers de l'enseignement et de l'éducation,
- le livret des professeurs et CPE stagiaires affectés à temps plein,
- le cahier des charges du tutorat d'un enseignant ou CPE stagiaire affecté à temps plein,
- un document concernant les activités conjointes menées par le stagiaire et le tuteur établissement,
- une feuille d'état de frais à retourner par la voie hiérarchique avec la convocation dès la fin des journées figurant sur la convocation.